L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

[illegible], No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN 19 FEVRIER.

## VAPEURS.

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT, capt. Lemarié, Samedi 20 fév
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 6 mars
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 20 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

*Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord*

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, en lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

3nov—12t V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

## Aux voyageurs qui se rendent à New York.

DE LA NLLE-ORLEANS A NEW-YORK par la voie de SAVANNAH.

Billets pour aller jusqu'à New-York ....$48 50

La route la plus agréable et la plus économique, par les steamers à roues et de premier ordre

LEO, HERMAN LIVINGSTONE,
SAN SALVADOR, CLEOPATRA,
GENERAL BARNES SAN JACINTO,

qui partent de Savannah tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS.

Ces steamers offrent tous les agréments que peuvent désirer les voyageurs et sont disposés expressément pour eux.

ROUTE—Par la ligne de steamers de Morgan, jusqu'à Mobile; de là, par le chemin de fer, à Montgomery, Colombus, Macon et Savannah; de Savannah, par un des susdits steamers, à New York.

Les voyageurs ont le privilège de s'arrêter à un point quelconque de la route. Le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.

Pour les billets de passage ou d'autres informations s'adresser à Wm. DE [illegible], Agent général pour la vente des billets No [illegible] de la rue de la Commune, et à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, Nlle-Orléans.

On va de la Nlle-Orléans à New York en cinq jours et demi.

GEO. A. McCLESKEY, Agent-général.

## LIGNE INMAN.

## Steamers de la Malle.

*Partant du Pier No 45 North River, New-York,* TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents aménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York ......$100
A Londres, do ...... 105
A Hambourg, do ...... 110
Au Havre et à Brême, do ...... 110
A Paris, do ...... 115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York ...... $35
A Londres ...... 40
Au Havre et à Paris ...... 47
A Brême ou Hambourg ...... 45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont) $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, No 180, rue de la Commune.

3 sept—

## COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie AXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de

| la Nlle-Orléans | du Havre | de Hambourg |
|---|---|---|
| BAVARIA, 10 Déc. | 4 Nov. | 1er Nov. |
| TEUTONIA, 10 Jan. | 4 Déc. | 1er Déc. |
| SAXONIA, 10 Fév. | 4 Janv. | 31 Déc. |

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

| De Hambourg ou du Havre. | | De la Nlle-Orléans ou la Havane. | |
|---|---|---|---|
| Première cabine | $150 00 | Première cabine | $165 00 |
| Deuxième cabine | 112 50 | Entrepont | 45 00 |
| Entrepont | 40 00 | | |

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: [illegible] cabine, $30 en papier. Entrepont, $20 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15 p 0 pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO., Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 83 rue Carondelet.
D. KERMANN Havane.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York.

## Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY, Capt. F. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

GEN MEADE,
A. W. Sampson, commandant

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, le 21 février à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres ............ $60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LOOWIGSEN, Rue de la Commune, No 180.

Le UNITED STATES suivra le Gen MEADE et partira DIMANCHE, 28 février à 8 h. A M.

## Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

ETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,
Commandant Horatio Nelson

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse LE SAMEDI, 20 février à 5 heures P. M.

Passage ............ $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

## VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement, désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, grattement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGE, Agent rue de Chartres, No 39, Nlle-Orléans.

## R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 293, rue de Chartres, coin Champs-Elysées

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'ensevelissement, de l'exhumation, de l'expédition des morts et loue des voitures. 4 juillet—1an

## WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, NO 19, Nouvelle-Orléans,

Entre les rues Commune et Canal.

D. M. STELLA, Propriétaire.

## FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

## Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ......... Carondelet ......... 57

AETNA, DE HARTFORD. Actif $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN. Actif $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

[illegible]

## Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL ............ $500,000

SUR RAUX, RUE DU CANAL No 142, NOUVELLE-ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Rigney,
L. A. Tyler, J. W. Bozza, Alexandre Hart,
C. H. Slocomb, A. Thompson, C. E. Girardey,
F. Dolhonde, D. S. Penn, W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick, Edw. Barnett, Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON, Président. W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén. W. F. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr B. A. Moss, Dr S. Choppin,
Dr G. B. Lawrence, Dr E. Smith,
Dr J. Hampden Lord, Dr W. C. Nichols.
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE—[illegible]

[illegible]

## Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital ............ $[illegible]
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $[illegible]

Bureau No 26, rue du Camp, [illegible] à l'angle des rues Camp et Commune.

S. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. H. GARDENER, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de [illegible] pour cent, ou la participation dans [illegible]

---

## Pour le Bayou de Glaize.

Bateau Régulier du Bayou de Glaize.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. pour BAYOU DE GLAIZE et tous les débarcadères intermédiaires.

L'excellent paquebot J. D. HINDE, d'un faible tirant d'eau, capitaine D. GLASSCOCK, A. Smith et L. Gauthier commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, Agent, 17 Tchoupitoulas.

Pour Bayou de Glaize.

Départ JEUDI, à 5 heures P. M., pour le BAYOU DE GLAIZE, le bateau à vapeur OLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine M. E. Dufour, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, et du Bayou de Glaize tous les JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAS. LEAKE, No. 6 de la rue Tchoupitoulas.

## Les Attakapas et l'Atchafalaya.

Bateau régulier des Attakapas.

Le bateau à vapeur PEERLESS, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. P. Forgey, part de la Nouvelle-Orléans SAMEDI, 20 février, à 5 heures P. M. pour St-Martinville, la Nouvelle-Ibérie et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. LEAKE, No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Washington et Atchafalaya.

PAQUEBOT—Départ une fois par semaine. Pour Washington et Atchafalaya.

Le beau bateau à vapeur EVENING STAR, capt J. M. Thompson, R. S. Wilkins, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.; part de Washington tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin. Le fret est l'objet d'une attention toute particulière.

Adressez à bord ou à J. LEAKE, No 6 de la rue Tchoupitoulas.

## Pour Baton-Rouge.

POUR BATON ROUGE.

Trois voyages par semaine.

Le nouveau bateau à vapeur DAN ABLE,

E. F. Gross capitaine, J. G. Landry, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS, à 9 heures du matin, et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, 35 Commercial Place.

## La Côte et le Bayou Lafourche.

Arrangement permanent.—Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Lockport, deux fois par semaine—Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les lundis, à midi, et les jeudis, à 5 heures P. M. Départ de Lockport, tous les mardis, à 8 heures du matin, et les vendredis à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur ROSE FRANKS, d'un faible tirant d'eau, capitaine Jos Dufferes, commis J. L. Ross et F. Duffores, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Lockport, Thibodeaux, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. F. Ascola, commis P. A. Chariot, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau va jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Ligne du Crescent entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Duval Comeaux (N. Z. Dupuis, commis) part de la Nlle-Orléans pour les points ci-dessus tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Retour: le VENDREDI et le LUNDI, avant le soir.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine T. Nicols, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera son service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 10 novembre. Il partira de la Nlle-Orléans les MARDIS, et JEUDIS à midi, et les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Il sera de retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.

A. DUGAS.

## NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine A. C. Goddin, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

GEO. D. HITE, Agent, No 17 de la rue Tchoupitoulas.

## Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se reliera, à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet," et "Coquette" qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE, No 38 de la rue Natchez.

## Opelousas

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barré, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine, M. Kenison, commis.

partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Bienville, ou à J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

## La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur semi-hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis A. J. Reid, aide de MM H. Landry et E. Feran, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. G. MELANÇON, No 11 de la rue Conti.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madison ville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Comeau, partira, pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS à midi, les SAMEDIS à l'arrivée du train de 2 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing à 5½ heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, et de Madisonville, les LUNDIS et JEUDIS, à 5½ heures du matin.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou le peu de profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

Le CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncté.

COHEN M. SORIA, agent, 18 rue Union.

## GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger, à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret, pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 4 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et expédié pour les stations de Raceland. La Fourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

## Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie *DE LA LOUISIANE.*

Directeurs

J. M. Lapeyre, W. S. Mount,
John Davidson, L. B. Pothier,
H. Zuberbier, Wm McCulloch,
I. N. Marks, Wm Creevy,
E. F. Schmidt, T. K. Finley,
Wm Cooper, Anthony Sambola,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David McCoard, John C. Stanott,
I. Caulfield, C. Cavaroc,
Gerard Stith, W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON ............ Président.
W. S. PIKE ............ Vice-Président.
R. W. YOUNG ............ Secrétaire.
L. A. FOURNIER ............ Trésorier.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
M. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson.)

## Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 28 février 1868 ............ $546,[illegible]

Savoir:

Primes d'incendie ............ $[illegible]
Primes de mer ............ 183,150 70
Primes de rivières ............ 160,[illegible]

En moins:

Primes remboursées ............ $ 5,550 75
Primes non expirées ............ 40,[illegible]

Montant net des primes ............ $[illegible]

Pertes payées:

Pertes par l'incendie ............ $[illegible]
Pertes sur mer ............ 164,[illegible]
Pertes sur les rivières ............ [illegible]

[illegible]

Réservé pour pertes non réglées ............ $ 11,277 00

La Compagnie a l'actif suivant [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
P. J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, [illegible] 1868. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

[illegible]

---

BUREAU DES COMMISSAIRES de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1869.

En vertu de la [illegible] section de la loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane [illegible] [illegible] 1852, [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] d'émettre des obligations (bonds) de la ville de la Nouvelle-Orléans, à un terme qui ne dépasse pas quarante ans à courir. Ces obligations seront payées aux endroits que désigneront les dits commissaires [illegible]

Des propositions cachetées seront reçues, à ce bureau, de cette date au 3 mars 1869, à midi, pour l'achat de tout ou partie, pour payer SOIXANTE-TROIS MILLE PIASTRES d'obligations (bonds) de la Municipalité [illegible] du 1er décembre 1852, d'une série de QUATRE-VINGTS OBLIGATIONS (bonds) de mille piastres, de la ville de la Nouvelle-Orléans. Les dites obligations doivent être datées du 1er mars 1869, seront payables dans vingt-trois ans, au bureau du Trésorier de la ville, et il y sera attaché des coupons d'intérêt de 6 pour cent l'an, lesquels coupons seront payés dans la ville de New-York.

Les propositions devront être endossées "propositions pour l'achat d'obligations (bonds)" et adressées à "O. De Buys, Secrétaire."

Les commissaires se réservent le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

O. DE BUYS, Secrétaire.

## Louisiana Cotton Manufactory. MANUFACTURE DE COTON DE LA LOUISIANE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans—Qu'il soit connu que ce vingt-troisième jour de janvier mil huit cent soixante-neuf, par-devant moi, Edward Barnett, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane dûment commissionné et assermenté, se sont présentées les parties dont les signatures figurent ici, lesquelles parties ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane et plus particulièrement d'un acte de la Législature du dit Etat à l'égard de l'organisation de corporations pour des travaux d'amélioration et d'utilité publique, lequel acte est le No 121 des dits actes, et a été approuvé le 14 mars 1855, elles sont convenues et ont arrêté, conviennent et arrêtent par les présentes, s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent, de former et de constituer, une corporation dans le but, sous les stipulations, obligations et règlements suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette compagnie sont le "Louisiana Cotton Manufactory (Manufacture de Coton de la Louisiane)" nom et titre sous lequel la dite Compagnie sera connue, poursuivra et pourra être poursuivie en justice. Son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans; elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de cette date, et aura le droit d'employer un sceau de corporation avec l'emblème que les directeurs pourront ordonner, et les directeurs auront le pouvoir de le détruire ou de changer à leur gré.

ARTICLE SECOND.

Le but de cette Compagnie est d'établir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un établissement industriel pour filer ou tisser le coton et de vendre ou de disposer autrement des articles ainsi fabriqués. Le Président de la Compagnie sera la personne à laquelle devront être servies toutes les citations, de quelque nature qu'elles soient. Le capital de ladite Compagnie est fixé à cent vingt-cinq mille piastres divisées en cent vingt-cinq actions, de mille piastres chacune, et ledit capital pourra être porté, par une majorité des actionnaires, en nombre et en chiffre, à un montant n'excédant pas un million de piastres. La Compagnie commencera ses affaires dès que la somme de soixante-quinze mille piastres aura été souscrite, et qu'il aura été satisfait aux conditions de la loi. Le Bureau des Directeurs aura le pouvoir de recevoir d'autres souscriptions jusqu'à ce que le montant soit atteint la susdite somme de cent vingt-cinq mille piastres.

ARTICLE TROISIEME.

Les paiements, sur le capital de ladite Compagnie, devront être effectués comme suit: Vingt-cinq pour cent comptant, en souscrivant aux présentes.

Vingt-cinq pour cent, trois mois après, vingt-cinq pour cent, six mois après, vingt-cinq pour cent, neuf mois après, à partir du jour où l'actionnaire a souscrit à la Compagnie. Si un souscripteur manquait de payer le montant dans les quinze jours qui suivront l'échéance, ses actions et les paiements effectués sur les dites actions pourront être déclarés forfaits par la direction.

ARTICLE QUATRIEME.

La direction entière et le contrôle des affaires de la dite Compagnie seront confiés à un Bureau de Cinq Directeurs qui resteront tous en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, et en cas de mort, de démission, d'absence ou de destitution, les autres Directeurs rempliront la vacance.

ARTICLE CINQUIEME.

Le premier lundi de février 1869, et ensuite tous les ans, il sera tenu au Bureau de la Compagnie, une élection de Directeurs par les actionnaires, élection dont il sera donné avis au moins dix jours d'avance, dans deux des journaux publiés en cette ville. Ces Directeurs devront, à leur première réunion, élire l'un d'entre eux, président de la dite Compagnie.

Messieurs W. C. C. Claiborne et Claude Tiblier, sont par les présentes nommés inspecteurs de la première élection de Directeurs qui aura lieu le premier février prochain.

ARTICLE SIXIEME.

Une pluralité des voix (en comptant un vote pour chaque action) suffira à élire les Directeurs. Toutes les élections auront lieu au scrutin, sous la surveillance des inspecteurs, désignés par la Direction parmi les actionnaires, dix jours au moins avant l'élection. Nul Directeur ne pourra être compétent s'il n'est actionnaire, pourvu, cependant, que cette action n'ait pas été transférée dans les vingt jours qui précèdent l'acte de vote. Les élections se feront à la maison de commerce qui réclamera le droit de voter.

ARTICLE SEPTIEME.

Une majorité des Directeurs nommera tous les officiers et employés de la dite Compagnie, fixera leur salaire et pourra les destituer à leur gré. La Direction pourra également déléguer à ses officiers ou à ses agents tels des pouvoirs qu'elle jugera convenable pour les transactions ordinaires de la Compagnie.

ARTICLE HUITIEME.

La Direction est, par les présentes, revêtue du pouvoir de diriger et d'adopter les règlements qu'elle jugera nécessaires pour la Compagnie et les affaires de celle-ci, pourvu que les dits règlements ne soient pas en conflit avec la loi, ni avec l'acte d'incorporation, ou avec les lois de cet Etat. Elle pourra et est autorisée à acheter des propriétés foncières, des machines et des immeubles pour l'usage de la Compagnie seulement.

ARTICLE NEUVIEME.

Si, par une cause quelconque, les Directeurs n'étaient pas élus au jour indiqué, le fait n'entraînerait pas la dissolution de la corporation, mais les Directeurs quittant resteront en place jusqu'à ce qu'une autre élection dont il devra être donné avis de la manière indiquée dans l'article cinq.

ARTICLE DIXIEME.

Il sera constamment tenu des livres pour l'enregistrement et le transfert d'actions. Tout transfert d'actions devra être fait sur ces livres et signé de l'actionnaire ou de son représentant légal.

ARTICLE ONZIEME.

Deux parties dont la souscription est au nom de la maison de commerce dont elles sont membres ne pourront pas être élues en même temps Directeurs de la Compagnie. Un Directeur dans une autre fabrique quelconque de Coton ou son associé ne pourra pas être Directeur de la dite Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Il sera du devoir du Président de présider toutes les réunions des Directeurs et en son absence ou son incapacité d'agir, les Directeurs devront choisir parmi eux-mêmes un Président pro tem, lequel exercera, dans l'intervalle, les pleins pouvoirs de Président. Aux assemblées annuelles des actionnaires de la Compagnie, la Direction devra présenter un rapport général de la situation des affaires de la Compagnie.

ARTICLE TREIZIEME.

Aucun certificat d'action ne sera émis avant le paiement complet de la dite action.

ARTICLE QUATORZIEME.

Des comptes-rendus de toutes les délibérations des Directeurs, et tous les livres et comptes qu'exigeront les affaires de la Compagnie, seront tenus par le secrétaire et vérifiés par le Président et le Secrétaire. Le Président et le Secrétaire signeront tous les billets, traites, checks et certificats d'actions, ainsi que les contrats, et autres procès-verbaux de cette Corporation qui pourront être approuvés par la Direction.

ARTICLE QUINZIEME.

Aucun des actionnaires ne seront responsables de pertes ou de dommages qui excéderont le montant des actions appartenant à chacun d'eux.

ARTICLE SEIZIEME.

Tous les ans, ou plus souvent, s'il y a opportunité, il sera déclaré par la Direction tels bénéfices qu'elle jugera convenable, à prendre dans les profits nets réalisés durant l'année.

ARTICLE DIX-SEPTIEME.

Dans le cas où un actionnaire désirerait transférer ses actions avant d'avoir effectué le paiement entier, il lui sera permis de le faire par un substitut des obligations de l'acheteur, pourvu que les obligations substituées soient approuvées par les Directeurs.

ARTICLE DIX-HUITIEME.

Après que toute augmentation de capital aura été dûment autorisée, il en sera donné avis, pendant soixante jours, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Pendant ce temps, les actionnaires auront le privilège de souscrire les actions additionnelles en proportion du montant des actions qu'ils possèdent, à l'expiration de ce temps, pourront être vendues par la Direction, mais pas au-dessous de leur valeur au pair, au bénéfice de la Corporation.

ARTICLE DIX-NEUVIEME.

A l'expiration de cette Charte, ou plus tôt si un vote des actionnaires l'ordonne, comme il est déclaré dans l'article vingtième, les actionnaires éliront trois de leurs commissaires-liquidateurs qui auront le pouvoir de clore la Corporation, vendre ses effets et partager également le produit de la vente entre les actionnaires. La dite liquidation ne s'étendra pas au-delà d'un an, à partir de la date de la dissolution de la Compagnie.

ARTICLE VINGTIEME.

Cet acte de corporation pourra être modifié, changé ou amendé, ou la dite corporation pourra être dissoute, à une assemblée générale qui devra être convoquée à cet effet, après trente jours d'avis, en français et en anglais, dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des trois quarts des actions représentées à cette assemblée.

ARTICLE VINGT ET UNIEME.

Les noms et indices respectifs des parties de cet acte sont déclarés

| | | |
|---|---|---|
| J. Commeny | 6 actions | $6000 |
| Chas Cavaroc | 5 | 5000 |
| W. T. Repp | 5 | 5000 |
| Eug. Rochereau | 5 | 5000 |
| Albin Rochereau | 5 | 5000 |
| M. A. de Lizardi | 5 | 5000 |
| Aug. Couturié & Co | 5 | 5000 |
| Victor Bertillat | 5 | 5000 |
| Bod et Goeydant Frères | 3 | 3000 |
| Claude Tiblier | 3 | 3000 |
| Vve A. Avegno | 3 | 3000 |
| E. Newman & Co | 3 | 3000 |
| F. B. Fayne | 2 | 2000 |
| Mme S. B. Desègre | 2 | 2000 |
| Jules A. Blanc | 2 | 2000 |
| J. M. Peterson | 2 | 2000 |
| E. F. Mioton | 1 | 1000 |
| D. Lopez | 1 | 1000 |
| W. C. C. Claiborne | 1 | 1000 |
| A. Miltenberger & Co | 1 | 1000 |
| Mmel. Payro | 1 | 1000 |
| V. Maignan & Laborde | 1 | 1000 |
| S. Cambon | 1 | 1000 |
| J. Lapène | 1 | 1000 |
| Jno. Desègre | 1 | 1000 |
| L. Bastet | 1 | 1000 |
| A. Canning | 1 | 1000 |
| Vve de St. Avid | 1 | 1000 |
| Mme Rose Cammack | 1 | 1000 |
| W. S. Pike | 1 | 1000 |
| Jos Santini | 1 | 1000 |
| Folger & Co | 1 | 1000 |
| Jno. F. Betts, Agt | 1 | 1000 |
| D. G. Peck | 1 | 1000 |
| Arthur Denis | 1 | 1000 |
| Gabriel de Feriet | 1 | 1000 |
| Pauline Durel | 1 | 1000 |

Ainsi fait et passé, dans la susdite ville de la Nlle-Orléans, le jour, le mois, et l'année écrits ci-dessus, en présence de Marcel T. Ducros et Joseph H. Jones, témoins ayant l'âge légal qui ont signé avec les dites parties et moi notaire.

L'original est signé Chs. Cavaroc, Eug. Rochereau, V. Bertillat et autres, M. T. Ducros, J. W. Jones.

EDWD BARNETT, Notaire Public.

Pour copie conforme à l'original, Nlle-Orléans, le 23 janvier 1869.

EDWD BARNETT, Notaire Public.

## CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL, FEVRIER 1869

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France, dans un [illegible] les bureaux de la Chancellerie [illegible]

---

## Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP.

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868:

Sur les risques d'incendie ............ $[illegible]
Sur les risques de mer ............ 48,215 94
Sur les risques des rivières ............ 36,307 61

Total des primes ............ $425,[illegible]

En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1868 ............ $115,130
Primes remboursées ............ 7,[illegible]

Montant net des primes ............ $[illegible]

Pertes: Sur les risques d'incendie ............ $[illegible]
Sur les risques de mer ............ [illegible]
Sur les risques des rivières ............ 5,[illegible]

Taxes ............ 19,[illegible]
Ré-assurances ............ 5,811 54
Dépenses, moins le compte d'intérêt ............ 11,150 97
Intérêts sur scrips non encore payés ............ 27,[illegible]

Bénéfices ............ $110,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir pour primes ............ $7,457 76
Billets garantis et billets hypothécaires ............ 228,[illegible]
Dû pour primes en voie de recouvrement ............ 62,865 37
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville ............ 150,[illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance ............ [illegible]
Propriétés foncières ............ 70,[illegible]
En caisse ............ [illegible]

Moins: Dépréciation des susdites valeurs ............ [illegible]

Montant net de l'actif disponible ............ $[illegible]

Moins: Intérêts de scrips non réclamés ............ $[illegible]
Intérêts payables sur scrips non encore payés ............ 27,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par-devant moi ce 18 janvier 1869. JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, M. Payro,
G. W. Sebock, W. T. Williams,
T. B. Blanchard, Aug. Reichard,
Wm. Steven, E. Miltenberger,
J. A. White. J. Tuyes.

19 janv— 18 janvier 1869.

## Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:

Sur les risques d'incendie ............ $136,274 86
Sur les risques de mer ............ 37,144 71
Sur les risques des rivières ............ 91,475 97

A ajouter—Risques non déterminés pour 1867 ............ $60,413 ... $347,[illegible]

A déduire—Risques non déterminés pour 1868 ............ $[illegible]
Rimes roulées ............ 3,[illegible] 17 ... $62,[illegible] 17

Gains nets sur les primes de 1868 ............ $284,[illegible]

Pertes payées durant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie ............ $[illegible]
Sur les risques de mer ............ 16,[illegible]
Sur les risques de rivière ............ 37,[illegible]

Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, ré-assurance, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt ............ $[illegible]

Profits Nets ............ $[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant:

Bons consolidés et du railroad de la ville (au plus bas cours de la place) ............ $[illegible]
Bons de l'Etat, etc ............ 15,[illegible]
Stocks de Banques et du Gaz, etc ............ 169,[illegible]
Emprunts sur gages ............ 32,[illegible]
Emprunts sur hypothèques ............ [illegible]
Billets à recevoir ............ 7,375
Primes en cours de perception ............ 54,[illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance ............ [illegible]
Coupons sur Bons d'Etat et de Railroads non collectés ............ 19,[illegible]
Billets sans cours ............ 4,[illegible]
Montant en mains ............ 134,[illegible]

Total de l'Actif ............ $[illegible]

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1858, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a été déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. O. GAINES, Vice-président.

— Directeurs —

JOHN G. GAINES, E. J. HART,
HENRY RENSHAW, J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE, I. H. STAUFFER,
S. BISCOE, J. S. BREA,
J. C. BARELLI, I. N. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. SLOO.

19 janv—1an—1mtlj

## Dix-septième état annuel DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1868, y compris les risques non expirés de 1867 ............ $310,219 56

Primes sur risques d'incendie ............ $151,428 27
Primes sur risques de rivières ............ 119,057 00
Primes sur risques de mer ............ 39,734 20

En moins—primes remboursées ............ $1,373 32
En moins—primes sur risques non expirés en 1868 ............ 46,754 00 ... $48,127 32

Pertes payées dans la même période.

Sur risques d'incendie ............ $58,382 30
Sur risques de rivières ............ 44,196 89
Sur risques de mer ............ 13,733 49

Réassurance ............ 4,065 84
Taxes ............ 14,995 28
Intérêts sur scrips, réduction (rebate) au lieu de scrip, dépenses, etc, en moins, escompte et intérêt, profits et pertes, etc ............ 54,894 98

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse ............ $84,673 15
Prêts sur garanties ............ 39,317 00

Coupons de l'Etat et de la ville dûs ............ $17,390 00
Comptes non payés et en voie de recouvrement ............ 60,029 20

Propriétés foncières ............ [illegible]
Effets à recevoir pour primes ............ [illegible]
Actions de banque ............ $127,125 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans ............ 347,[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane ............ 36,[illegible]
Bons de la Compagnie de l'hôtel St-Charles ............ [illegible]
Actions de la Compagnie Dry Dock Vallette ............ 5,000 00

Scrips d'autres compagnies d'assurance ............ 3,[illegible]
Actions et bonds suspendues ............ 270,512 50

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 9 janvier A. D. 1869.

A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix, paroisse d'Orléans.

[illegible]

ALFRED MOULTON, Président, WM. M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

— Trustees —

R. E. CONVERSE, A. H. MAY,
R. F. HYDELL, J. M. ALLEN,
ROBERT HARE, JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS, JNO. C. ROCKES,
A. MOULTON, W. M. PERKINS.

---

## Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie ............ $[illegible]
Sur les risques de mer ............ [illegible]
Sur les risques de rivières ............ [illegible]

Total $1,151,[illegible]

En moins: Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868 ............ $[illegible]
Primes remboursées ............ 26,471 97

Montant net des primes au 31 mai 1868 ............ $[illegible]

Pertes payées:

Sur les risques d'incendie ............ $271,[illegible]
Sur les risques de mer ............ 173,[illegible]
Sur les risques de rivières ............ 46,[illegible]

Taxes ............ [illegible]
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts ............ [illegible]

Bénéfice net ............ $277,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières ............ $158,617 97
Billets garantis par hypothèques ............ [illegible]
Billets garantis par nantissements ............ [illegible]
En caisse ............ 128,[illegible]
Actions de banque et de chemin de fer ............ 104,[illegible]
Primes en voie de perception ............ [illegible]
Bons de la ville ............ [illegible]
Billets à recevoir ............ 187,154 70
Scrips de Compagnies d'Assurance ............ [illegible]
Actions "Dry Dock Vallette" ............ 16,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam" ............ 5,000 00
Actions "Marine Dry Dock" ............ 3,700 00
Idem "Merchants' Exchange" ............ 1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co" ............ 1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co" ............ 250 00
Bons de l'Etat ............ 1,500 00

Total ............ $1,496,414 1

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain ............ $101,366 15
25 p0 du scrip de 1859 payable en juillet ............ 76,[illegible]
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868 ............ 236,[illegible]

Actif net ............ $1,097,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi ce 9 juin 1868. PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente-cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips dus par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton, P. Maspero, Pierre Poutz
M. Puig, David McCoard, S. Z. Relf,
Chas. Sagory, J. J. Fernandez, L. F. Generes
P. O. Wills, J. Morgan Hall, [illegible]

## DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année ............ $239,122 [illegible]
Primes de mer ............ 94,[illegible]
Primes de rivières ............ 177,[illegible]

Total net des primes ............ $447,[illegible]

Pertes par l'incendie, payées et évaluées ............ $ 89,[illegible]
Pertes de mer ............ 67,[illegible]
Rivières ............ [illegible]
Taxes payées ............ [illegible]
Payé—ré-assurance et compte en lieu de scrip ............ [illegible]
Payé—intérêts, primes remboursées, dépenses générales, escomptes, etc ............ 67,[illegible]

Bénéfice net ............ $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir ............ $ 37,[illegible]
Prêts sur hypothèques ............ [illegible]
En caisse ............ $104,577 34
Prêts garantis par actions sur demande ............ [illegible]
Prêts garantis par actions à terme ............ $11,200 00
Propriétés foncières ............ 75,[illegible]
Scrips d'autres compagnies et compte de scrip ............ [illegible]
Bons consolidés de la ville ............ $[illegible]
Bons de la ville ............ [illegible]
Actions de Banques et autres ............ [illegible]
Coupons pour Bons de la ville, échus ............ $[illegible]
Dû pour primes en voie de perception ............ [illegible]

La Compagnie possède également:

Billets suspendus, actions et bons ............ $[illegible]
Compte de scrips forfaits ............ 7,[illegible]
Intérêts non réclamés ............ $7,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

*Paroisse d'Orléans,* Ville de la Nouvelle-Orléans, Assermenté et signé par-devant moi, ce 23 mai 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, le deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant des primes qui ont le droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sous la taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts, G. T. Dunbar,
Samuel B. Newman, P. R. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Obec,
P. Stimon, A. Thompson.
[illegible]

## LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente-cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans les mains de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de dix millions de piastres par an, cent pour cent sur le cent de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qui n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucun été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

## Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ce sera jugé nécessaire pour bâtir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de ce un pour cent, avant que la souscription entière soit faite.

---

## Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

## 25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

## BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront en capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane,

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, ce 6 sept—6m (LTIM J S

## THE NATIONAL TELEGRAPH COMPANY.

A new enterprise to be known as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then no calls to be made by the Board of Directors, instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

## CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE.

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee Street, New Orleans, La.

—OR—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co., No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

| Articles. | Pounds. |
|---|---|
| Apples (dried) | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |

---

## THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

Office, No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, FEB. 19, 1869.

RATES OF ADVERTISING.

| Squares. | 1 month | 2 mos. | 3 mos. | 6 mos. | 12 mos. |
|---|---|---|---|---|---|
| One | $12 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | $75 |
| Two | 20 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 120 |
| Three | 28 | [illegible] | [illegible] | 110 | 175 |
| Four | 36 | [illegible] | [illegible] | 130 | 225 |
| Five | 40 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 275 |
| Six | 46 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 320 |
| Seven | 52 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 365 |
| Eight | 58 | 110 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Nine | 64 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Ten | 70 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Eleven | 75 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Twelve | 80 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Thirteen | 85 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Fourteen | 90 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Fifteen | 100 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Thirty | 150 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

THE SEMI-WEEKLY BEE

is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING:

| Squares. | 1 mo. | 2 mos. | 3 mos. | 6 mos. | 12 mos. |
|---|---|---|---|---|---|
| One | $4 | $6 | $12 | $20 | $30 |
| Two | 9 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Three | 12 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Four | 15 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Five | 19 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Ten | 35 | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Fifteen | 40 | 75 | 100 | 150 | [illegible] |
| Thirty | 70 | 100 | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

## DRUGS, CHEMICALS, &c.

## BALL, LYONS & CO,

IMPORTERS

—And—

WHOLESALE DRUGGISTS,

42 & 44......CAMP STREET......42 & 44

—And—

113, 115 & 117 Gravier St. 113, 115 & 117

Always on Hand

A Large Stock of French Patent Medicines,

—Such as—

CAPSULES MOTHES, CAPSULES RAQUIN, PILULES DE VALLET, CHARBON DE BELLOC, PEPSINE BOUDAULT, ETC., ETC.

DRUGS,
AMERICAN PATENT MEDICINES,
CHEMICALS,
OILS,
LIQUORS,
PERFUMERIES,
PAINTS,
INSTRUMENTS,
GLASSWARE,
WINDOW GLASS,
Etc., Etc., Etc.

Each new arrival from the North and Europe adds to the very extensive stock of the firm.

Apothecaries, Grocers, Country Dealers, Planters, supplied speedily on MOST LIBERAL TERMS with every article in the Drug line they may require.

Everything sold guaranteed of the VERY BEST QUALITY.

Prices as Low as Any Other House.

Store opened for all those who may wish to examine the stock, inquire for prices, etc.

BALL, LYONS & CO.,
42 & 44, Camp Street, and
113, 115 & 117 Gravier Street

jan29 eod 4m

## AYER'S SARSAPARILLA, FOR PURIFYING THE BLOOD

The reputation this excellent medicine enjoys, is derived from its cures, many of which are truly marvellous. Inveterate cases of Scrofulous disease, where the system seemed saturated with corruption, have been purified and cured by it. Scrofulous affections and disorders, which were aggravated by the scrofulous contamination until they were painfully afflicting, have been radically cured in such great numbers in almost every section of the country, that the public scarcely need to be informed of its virtues or uses.

[illegible]

PREPARED BY

Dr. J. C. AYER & CO., Lowell, Mass.,

PRACTICAL AND ANALYTICAL CHEMISTS

Sold by E. J. HART & CO., WHEELOCK, FINLAY & CO., FLEMING'S PATENT MEDICINE DEPOT, New Orleans, and by all Druggists everywhere.

## INSURANCE.

## Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks ............ $[illegible]
On Marine Risks ............ [illegible]
On River Risks ............ [illegible]

Total Premiums ............ $1,151,[illegible]

Less Premiums Unearned 31st May, 1868 ............ $[illegible]
Return Premiums ............ 26,471 97

Net Earned Premiums 31st May, 1868 ............ $[illegible]

Losses paid:

On Fire Risks ............ $271,[illegible]
On Marine Risks ............ 173,[illegible]
On River Risks ............ 46,[illegible]

Taxes ............ [illegible]
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest ............ [illegible]

Net Profit ............ $ 277,[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate ............ $ 158,617 97
Notes Secured by Mortgage ............ [illegible]
Notes Secured by Pledge ............ [illegible]
Cash on hand ............ 128,[illegible]
Premiums in course of Collection ............ [illegible]
City Bonds ............ [illegible]
Bank and Railroad Stocks ............ 104,[illegible]
Bills Receivable ............ 187,154 7
Scrips of Mutual Insurance Companies ............ [illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company ............ 16,000
Levee steam Cotton Press ............ 5,000 00
Marine Dry Dock ............ 3,700 00
Merchants Exchange ............ 1,000 00
Lightering and Wrecking Co ............ 1,000 00
Louisiana Equitable Life Ins. Co ............ 250 00
State Bonds ............ 1,500 00

Total ............ $1,496,414 1

Less:

Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company ............ $101,366 15
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July ............ 76,[illegible]
Unearned Premiums 31st May, 1868 ............ [illegible]

............ $1,097,[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS.

John Pemberton, P. Maspero, David McCoard,
M. Puig, L. F. Generes, Pierre Pouts,
Chas. Sagory, John Morgan Hall, S. Z. Relf,
P. O. Wills, J J Fernandez

## Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

36 ............ Carondelet Street ............ 36

NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT

Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year ............ $[illegible]
LOSSES paid ............ 192,710 66
ASSETS, 30th April, 1868 ............ [illegible]

CASH DIVIDENDS DECLARED, TO STOCKHOLDERS,

In Capital Stock Department, TEN PER CENT. In Premium Department, FIFTEEN PER CENT

This Company continues to issue Policies on FIRE RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.

All dividends of the Company are payable CASH, without discount.

MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice Presid.
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

[illegible]

---

## INSURANCE.

## N. O. Mutual Insurance Company,

Corner Canal and Camp Streets.

NINTH ANNUAL STATEMENT

Premiums during the year ending 31st December, 1868:

On Fire Risks ............ $331,794 26
On Marine ............ 45,215 94
On River ............ 36,357 61

Total Premiums ............ $413,367 81

Less Premiums unearned 31st December, 1868 ............ $115,189 00
Return Premiums ............ 7,530 42 ............ $122,656 42

Net earned Premiums ............ $[illegible]

Losses

On Fire Risks ............ $ 63,764 53
On Marine Risks ............ 52,312 28
On River Risks ............ 5,679 81

............ $121,396 42

Taxes ............ 18,900 67
Reinsurance ............ 5,811 54
General expenses, less interest account ............ 11,159 97
Interest on outstanding scrips ............ 27,650 00

............ $189,175 20

Profit ............ $110,[illegible] 19

The company have the following assets:

Bills receivable for premiums ............ $ 7,457 76
Pledge and Mortgage Notes ............ 228,341 85
Due by individuals for premiums in course of collection ............ 62,865 37
Gas Light Co., City R. R. Co., City Bonds, etc., etc. ............ 150,[illegible]
Scrips of other companies ............ [illegible]
Real estate ............ 70,[illegible]
Cash on hand ............ [illegible]

............ $695,064 [illegible]

Less Depreciation on the above ............ [illegible]

Net available assets ............ $[illegible]

Less Unclaimed interest on Scrips ............ $ 3,311 50
Interest payable on outstanding Scrips ............ 27,858 00 ............ 31,169 56

............ $[illegible] 76

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 18th day of January, 1869.

JOSEPH CUVELLIER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 14th inst., it was resolved to declare a scrip dividend of FORTY per cent. on the net-earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1868, for which certificates will be issued on and after the first of March, and have further resolved to pay Six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday of March, 1869.

—DIRECTORS—

Geo. Urquhart, Chas Lafitte,
A. Rochereau, M. Payro,
G. W. Sebock, W. T. Williams,
T. B. Blanchard, Aug Reichard,
W. Steven, E. Miltenberger,
J. A. White, J. Tuyes.

19th January 1869. jan19

## Sun Mutual Insurance Company.

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, January 19 1869.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following, for the year ending December 31, 1868.

Amount of Premiums for the year ending December 31 1868, viz:

On Fire Risks ............ $136,274 86
On Marine Risks ............ 37,144 71
On River Risks ............ 91,475 97

............ $[illegible]

Add Unterminated Risks for 1867 ............ $60,413 00

Deduct Unterminated Risks for 1868 ............ $[illegible]
Returned Premiums ............ [illegible]

Net Earned Premiums for 1868 ............ $[illegible]

Losses paid during the same period, viz:

On Fire Risks ............ $[illegible]
On Marine Risks ............ [illegible]
On River Risks ............ [illegible]

Expenses, Taxes, Discount on Premiums, Rent Account, Re-Insurances, Interest on Scrips and Profit and Loss, less Discount and Interest ............ $[illegible]

Net Profits ............ $[illegible]

The Company have the following assets:

Consolidated and Railroad City Bonds, (lowest market cash value) ............ [illegible]
State Bonds, etc ............ [illegible]
Bank and Gas Stocks, etc ............ [illegible]
Loans on Pledges ............ [illegible]
Loans on Mortgage ............ [illegible]
Bills Receivable ............ 7,375
Premiums in Course of Collection ............ [illegible]
Scrips of other Insurance Companies ............ [illegible]
Coupons on State and Railroad Bonds not collected ............ 19,[illegible]
Uncurrent Funds ............ [illegible]
Cash on hand ............ [illegible]

Total Assets ............ $[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1869.

A. SHELLY, Second Justice of the Peace, For the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding Certificates of Profits; also TWENTY FIVE PER CENT on the balance of the Scrips of the year 1858, on and after the second Monday of February 1869. And they have further declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1868, for which Certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
J. O. GAINES, Vice President.

—Directors—

JOHN G. GAINES, E. J. HART,
HENRY RENSHAW, J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE, I. H. STAUFFER,
S. BISCOE, J. S. BREA,
J. C. BARELLI, I. N. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. SLOO.

jan19 1m

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT

## Home Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1868.

Premiums received during the year ending December 31, 1868 including unterminated risks of 1867 ............ $310,219 56

Premiums on Fire Risks ............ $151,428 27
Premiums on River Risks ............ 119,057 00
Premiums on Marine Risks ............ 39,734 20

............ $310,219 56

Less Return Premiums ............ $1,373 32
Less Premiums on Risks not terminated in 1868 ............ 46,754 00

............ 48,127 32

............ $262,092 24

Losses paid during same period—

On Fire Risks ............ $58,382 30
On River Risks ............ 44,196 89
On Marine Risks ............ 13,733 49

............ $116,492 77

Re-Insurance ............ 4,065 84
Taxes ............ 14,995 28
Interest on Scrips, Rebate in lieu of Scrip, Expenses, etc., less Discount and Interest, Profit and Loss, etc ............ 54,894 98

............ 190,468 87

............ $71,623 37

The Company have the following Assets

Cash ............ $84,673 15
Loans on Pledges ............ 39,317 00

............ $123,990 15

Coupons past due State and City ............ $17,390 00
Outstanding Accounts in course of Collection ............ 60,029 20

Real Estate ............ [illegible]
Bills Receivable Premiums ............ [illegible]
Bank Stocks ............ $127,125 00
Bonds of the City of New Orleans ............ 347,[illegible]
Bonds of the State of Louisiana ............ 36,[illegible]
Bonds of the St Charles Hotel Company ............ [illegible]
Vallette Dry Dock Company ............ 5,000 00

Scrip of other Insurance Companies ............ 3,807 00
Suspended Stocks and Bonds ............ 270,512 50

............ $1,149,114 37

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALFRED MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, A. D. 1869.

A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at their regular meeting, held this day, unanimously adopted the following resolutions:

Resolved, That Six per cent. interest be paid on all outstanding Certificates of Profits of this Company on and after the 8th day of February next.

Resolved, That a Scrip Dividend of FIFTY-FIVE per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

Resolved, That TWENTY per cent. of the Scrip issue of the year 1858 be paid to the holders of same on and after the 8th day of February next.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES

R. E. CONVERSE, A. H. MAY,
R. F. HYDELL, J. M. ALLEN,
ROBERT HARE, JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS, JNO. C. ROCKES,
A. MOULTON, W. M. PERKINS.

jan10 1m

---

## MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, THURSDAY EVENING February 18, 1869.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship St Mary, Bourne, for Galveston, C A Whitney & co

Ship Thos Harward, Strickland, for Havre, Lovell & Bailey

Brig Ariel, (Br) Doane, for Halifax, N S, Leaycraft & Greenfield

Brig Wanderer, (N G) Hilrichs, for Queenstown, Maury & co

Schr F L Porter, Rush, for New York, G A Fosdick & co

Schr Augustina, (Br) Ward, for Utilla, Master

Steamer Bee and Barges, Goll, for St. Louis, Master

ARRIVED YESTERDAY

Lugger Venus Smith, from Grand Caillou, to master—2d district

[illegible]

ARRIVALS AT NEW BASIN.

[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

[illegible]

—STEAMBOATS—

[illegible]

TOWBOAT REGISTER.

[illegible]

BELOW COMING UP.

[illegible]

BELOW WAITING ORDERS.

Ship Austrian, ——, from Liverpool.

EXPORTS.

[illegible]

IMPORTS.

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR

[illegible]

OPELOUSAS RAILROAD

[illegible]

N. O. JACKSON AND G. N. RAILROAD.

[illegible]

Office New Orleans and Carrollton Railroad Company,

New Orleans, La., January 14th, 1869.

AT an election for Directors of this Company, held on the 4th inst., the following named gentlemen were elected:

GEN. G. T. BEAUREGARD,
S. L. MILLAUDON,
CARL KOHN,
ALEX. BONNEVAL,
JOS. HERNANDEZ,
H. A. LASARRE,
GEORGE JONAS,
T. D. MILLER.

And at a meeting of the Board on the same day, Gen. G. T. BEAUREGARD was unanimously re-elected President, and P. McBRIDE, Secretary.

P. McBRIDE, Secretary.

jan15

---

## LIST OF VESSELS

Cleared and Sailed for New Orleans, FEBRUARY 17, 1869.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON

[illegible]

PHILADELPHIA.

[illegible]

BALTIMORE.

Steamship Cuba, Dukehart ............ sailed Feb 1

LIVERPOOL.

[illegible]

LONDON.

Ship Canterbury, McLean ............ cleared Jan 15
Ship Trenton, Demarest ............ sailed Dec 19

CARDIFF, WALES.

[illegible]

NEWPORT WALES.

[illegible]

HAVRE.

[illegible]

BORDEAUX.

[illegible]

CETTE.

Bark Prima Donna, Perkins ............ cleared Dec 10

RIO DE JANEIRO.

Bark Frank Wilson ............ loading Dec 24

GENOA.

Ship Paganini, Passalequa ............ sailed Dec

MESSINA.

[illegible]

PALERMO.

Brig Olivar, Batiste ............ cleared Dec 8

ANTWERP.

Ship Friedchen, Surr ............ sailed Dec 16

MILFORD HAVEN.

Ship Elizabeth Yeo, Scott ............ [illegible]

## Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement.

Total Premiums for the year ending 28th February, 1868 ............ $[illegible]

Viz:—Fire Premiums ............ $[illegible]
Marine Premiums ............ 183,150 70
River Premiums ............ 160,[illegible]

Less Return Premiums ............ $ 5,550 75
Less Unearned Premiums ............ 40,[illegible]

Net Earned Premiums ............ $[illegible]

Losses Paid

Fire Losses ............ $[illegible]
Marine Losses ............ 164,[illegible]
River Losses ............ [illegible]

Discount in lieu of Scrip ............ [illegible]
Taxes and Internal Revenue ............ [illegible]
Expenses, Rent, etc., less Discount Account ............ [illegible]
Six per cent. interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868 ............ 37,777 [illegible]

Reserved for Unadjusted Losses ............ $ 11,277 00

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after all allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate ............ [illegible]
Invested in Mortgage on Real Estate ............ [illegible]
Invested in City and other Bonds ............ [illegible]
Invested in Bank and other Stocks ............ [illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies ............ [illegible]
Loaned on Pledges ............ [illegible]
Bills Receivable ............ [illegible]
Premiums in course of Collection ............ [illegible]
Cash on hand ............ [illegible]

............ $[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 2nd day of March, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES.

Charles Briggs, A. B. Montgomery,
Ant. Carriere, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick, Frank Williams,
R. Brugier, Thomas Byrne,
Chas. Lafitte, John Thornhill,
John S. Mannsell, W. A. Violett,
P. Anderson, Hugh Macdonald,
Alfred Kearny, Wm. M. Pinckard,
A. Pericho, John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar, George Foster,
E. F. Stockmeyer, Andrew Stewart,
Geo. W. Mynson, B. D. Pothier,
Arch'd Montgomery, John Nixon, Jr.,
Henry J. Voss, R. Pluggie,
H. Marquess, James Gallier,
Chas. Weisbass, Rudolph Sieg,
H. F. Given.

## NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year ............ $239,122 [illegible]
Marine Premiums for year ............ 94,[illegible]
River Premiums for year ............ 177,[illegible]

Total net earned Premiums ............ $447,[illegible]

Fire losses paid and estimated ............ $ 89,[illegible]
Marine ............ 67,[illegible]
River ............ [illegible]
Paid Taxes ............ [illegible]

Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip ............ [illegible]

Paid interest, return premiums, general expenses, and discount, etc ............ 67,[illegible]

Net Profits ............ $[illegible]

The Company have the following Assets

Bills Receivable ............ $ 37,494 [illegible]
Loans on Bonds and Mortgage ............ [illegible]
Cash on hand ............ $104,577 34
Loans on pledge of stocks on time ............ [illegible]
Loans on pledge of stocks on time ............ $11,200 00
Real Estate ............ 75,[illegible]
Scrip of other companies and scrip account ............ [illegible]
Consolidated City Bonds ............ $[illegible]
City Bonds ............ [illegible]
Bank and other stocks ............ [illegible]
Coupons for City Bonds past due ............ [illegible]
Due for premiums in course of collection ............ 41,[illegible]

The Company have also—

Suspended Notes, Stocks and Bonds ............ $[illegible]
Forfeited scrip account ............ 7,[illegible]
Interest cancelled for ............ $7,000 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868. PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:

John Watts, G. T. Dunbar,
Samuel B. Newman, P. R. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Obec,
P. Stimon, A. Thompson.

Home Insurance Directory.

*Atlantic Insurance Company*, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. F. Janvier, Secretary.

*Crescent Mutual Insurance Company*, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry O. Ogden, Secretary.

*Commercial Insurance Company*, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo. Sweet, Secretary.

*Factors' and Traders' Insurance Company*, No. 36 Carondelet street—Michel Musson, President; Harmon Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

*Firemen's Insurance Co. of New Orleans*—S. L. Millaudon, President; E. H. Gardener, Secretary.

*Germania Insurance Company*, No. 125 Gravier street—D. Michel, President; E. Mahler, Secretary.

*Home Mutual Insurance Company*, corner Camp and Natchez streets—Alfred Moulton, President; A. W. Hunter, Secretary.